



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 64361

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à M le ministre de l'économie et des finances, que selon les présidents de Paribas et de Suez, la crise de l'immobilier représente pour les banques française une perte potentielle de 45 à 70 milliards de francs. Aujourd'hui, les banques travaillent moins pour faire des bénéfices que pour faire des provisions. Certains prétendent que cette crise entraînera un affaiblissement durable des institutions financières françaises jusqu'à la fin du siècle. L'exposition des banques françaises et des institutions de crédit spécialisées semble élevée puisqu'elle représente entre 20 p 100 et 80 p 100 des fonds propres réévaluées des banques, voire plus de 100 p 100 pour certains établissements spécialisés. Ce phénomène mondial est la résultante de trois facteurs : l'atonie de l'activité économique ; la volonté des entreprises et des ménages de réduire l'endettement accumulé dans les années quatre-vingt ; le dégonflement de la bulle spéculative. Il faut remonter aux années trente pour retrouver pareille crise dans l'immobilier. La valeur d'un logement c'est aujourd'hui, presque comme celle d'une voiture : elle diminue avec le temps. Il faudrait soustraire un amortissement pour prendre en compte la perte. On a constaté sur l'ensemble de la France, une baisse moyenne d'environ 20 p 100 des prix des logements en deux ans, accompagnée d'une chute brutale du nombre des transactions. Il lui demande quelle solution il compte apporter à ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, les difficultés du marché immobilier pèsent aujourd'hui sur les résultats des établissements de crédit. Mais le système bancaire français est suffisamment solide pour faire face à cette situation. La baisse des prix intervenue sur de nombreux actifs immobiliers constitue l'élément essentiel du retablissement d'un meilleur équilibre de l'offre et de la demande. Toutefois, plusieurs mesures viennent d'être annoncées pour faciliter ce rééquilibrage : ces mesures sont destinées à favoriser l'investissement dans l'immobilier du bureau, à favoriser l'acquisition de logements par les ménages et à aider les professionnels de l'immobilier à s'adapter à l'ajustement des marchés. Elles devraient contribuer à créer les conditions d'une reprise saine de l'activité dans ce secteur. Cette reprise permettra aux établissements de crédit de limiter l'ampleur des pertes subies.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64361

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5258